Envoyé en préfecture le 23/09/2026
Reçu en préfecture le 23/09/2026
Publié le
ID : 018-211802798-20260922-DEL26179-DE

République Française
Département du Cher

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 22 SEPTEMBRE 2026

Légal	En exercice	Présents	Pouvoir(s)	Absent(s)
35	35	29	6	0

Affichage : 23 septembre 2026

Secrétaire de séance : **Gaëtan AUPÈCLE**

L'an deux mille vingt six, le 22 septembre à 18 heures 30, le Conseil municipal de la ville de Vierzon, légalement convoqué le 16 septembre 2026, s'est réuni en séance publique, Salle des actes de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Yannick LE ROUX, Maire.

Étaient présents :
Gaëtan AUPÈCLE, Nathalie BAPTISTE, François BEDU, Anita BOUET, Bruno BOURDIN, Jacques CARLION, Aldeina CELA, Delphine CHAUVIET, Brigitte COCARD, Rachel DA SILVA, Geneviève DE BRACH, Malika DEMIK, Daniel DIAS, Toufik DRIF, Julien DUFRAINE, Jill GAUCHER, Yves HUSTÉ, Pierre LE BÉLENGER, Yannick LE ROUX, Alain MASSICARD, Marie-Christine MIGALI, Martine MILLEPIED, Fabienne MOINDROT, Stéphane MOUSSET, Christophe PISTILLI, Elie-Yonah RICOU, Séverine ROGER, Maryvonne ROUX, Ahmed TAOUSSI.

Étaient représentés :
Frédéric BERNARD donne pouvoir à Alain MASSICARD, Marc-Antoine FOSSARD donne pouvoir à Bruno BOURDIN, Philippe FOURNIÉ donne pouvoir à Jill GAUCHER, Lawrence LOONTJENS donne pouvoir à Fabienne MOINDROT, Sandrine MARTIN donne pouvoir à Séverine ROGER, Frédéric NOBLE donne pouvoir à Yves HUSTÉ.

DEL26/179 – FINANCES – AUTORISATION DE PROGRAMME ET DE CRÉDITS DE PAIEMENT – BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE – SITUATIONS DES AP/CP

Rapporteur : Brigitte COCARD

Considérant que des autorisations de programme et de crédits de paiement concernant différents investissements ont été mises en place par différentes délibérations du Conseil municipal, conformément à l'article L.2311-3 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article R.2311-9 du même code prévoit que le projet de budget est accompagné d'une situation financière des autorisations de programme ouvertes ainsi que des crédits de paiement y afférents,

Considérant que les ***situations*** concernent les AP/CP suivantes :

Envoyé en préfecture le 23/09/2026
Reçu en préfecture le 23/09/2026
Publié le
ID : 018-211802798-20260922-DEL26179-DE

Séance du Conseil municipal du 22 septembre 2026

2023/2 Cœur de Ville 2 – places de la Gare/Briand/Foch/avenue de la République

Le coût total de l'AP/CP reste inchangé pour un montant de 6 000 000 € TTC.

Les crédits de paiement sur les exercices 2026 à 2028 sont revus dans leur répartition annuelle.

Vu l'avis favorable de la Commission Finances, Politiques Contractuelles et Personnel en date du 15 septembre 2026,

Le Conseil municipal,
Ouï l'exposé de son Rapporteur,
Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

À l'unanimité,

- d'approuver les autorisations de programmes et de crédits de paiement du budget principal de la Ville, situations des AP/CP.

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance



Gaëtan AUPÈCLE

Le Maire

Yannick LE ROUX

Publication sur le site internet le 23 septembre 2026